



**EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nieul87

9 décembre 2025

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	2
Exprimés :	15
OUI :	15
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation 5 décembre deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale

Absents excusés : Chauchet Emilie, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc, Reauly Paola donne procuration à Mahaut Danièle

Absents : Crouzit Sébastien, Gaspard Céline, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un plan pluriannuel établi avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). C'est une convention de partenariat partagée et signée par la Communauté de Communes ELAN, l'ensemble des Communes composant l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), le Département de la Haute-Vienne et la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction de l'ensemble des habitants du territoire.

Tous ces acteurs s'étaient engagés dans une démarche de CTG pour la période 2021-2025. Durant cette période, cinq enjeux ont été identifiés, permettant de définir les objectifs, découlant sur 48 fiches actions dont 25 ont été réalisées et 6 actions sont en cours de finalisation.

CTG - Comparatif - Bilan 2021-2025

Thématique	Nb d'actions inscrites initialement	Nb d'actions réalisées		Nb d'actions partiellement réalisées	Nb d'actions abandonnées	Nb d'actions ajoutées
		% réalisées	Nb d'actions réalisées			
1 Petite enfance	16	69%	11	2	3	
2 Parentalité	9	67%	6	2	1	
3 Enfance Jeunesse	9	33%	3	1	5	
4 Solidarité et animation de la vie sociale	3	33%	1			1 (Java)
5 Logement et cadre de vie	6	33%	2	1	3	
6 Numérique et accès aux droits	5	40%	2	0		

Total 48 25 52% 6 12 1

Pour rappel également, les actions présentes sur la CTG profitent à l'ensemble des structures du territoire par le versement de « bonus CTG ».

Pour l'année 2024, par exemple, le détail des prestations supplémentaires versées par la CAF en bonus CTG :

Structure bénéficiaire	Montant du bonus CTG 2024
SIVU des Puys et Grands Monts	27 218,36 €
Bessines sur Gartempe	63 068.75 €
Saint-Priest-Taurion	39 287.18 €
Compreignac	76 385.71 €
Ambazac	85 951.44 €
ELAN	90 401.93 €

La présente CTG arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient de renouveler le projet social de territoire pour la période 2026-2030.

La CTG n'est pas qu'un dispositif financier mais une démarche de co-construction d'un projet social de territoire.

Les projets des 24 Communes s'inscrivant dans les actions de cette CTG pourront bénéficier d'une aide financière de la CAF (dans le cadre de leurs secteurs d'intervention).

Basée sur la réalisation d'une démarche de concertation / diagnostic partagé, avec des élus du territoire, des habitants, des acteurs associatifs et des partenaires institutionnels, 4 tables de concertations en présence, en moyenne, de 70 personnes, suivies de 4 Comités de Pilotage (COPIL) en présence des élus de chaque Commune du territoire se sont tenus toute l'année 2025.

Elle vise à élaborer un projet social de territoire à l'échelon de l'EPCI dans le respect des compétences de chaque collectivité.

La CTG poursuit plusieurs objectifs clés :

- développer une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux du territoire,
- optimiser l'utilisation des ressources et renforcer les coopérations entre acteurs,
- adapter l'offre de services aux besoins des habitants,
- favoriser le développement et le rééquilibrage des équipements et des services sur le territoire.

L'ensemble de ces partenaires a donc défini, dans la convention, les enjeux principaux de notre territoire :

- « Les habitants d'ELAN, anciens comme nouveaux, se forgent une identité commune et participent à l'animation de la vie locale et deviennent des ambassadeurs du territoire. »
- « Tous les habitants et les acteurs de la vie économique du territoire connaissent et accèdent à une offre de service adaptée à leurs besoins à l'échelle de leur bassin de vie et d'emploi. »
- « Tous les habitants du territoire vivent dans un logement adapté à leurs besoins et leurs envies. »

Les actions en découlant ont été présentées à l'issue du COPIL du 14 octobre.

Le projet de Convention Territoriale Globale 2026-2030 joint en annexe sera à approuver et à signer par l'ensemble des Conseils Municipaux de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la Convention Territoriale Globale 2026-2030 le 10 octobre 2025.

Il revient aux Communes membres de la Communauté de Communes ELAN de se prononcer sur cette proposition de CTG pour la période de 2026 à 2030.

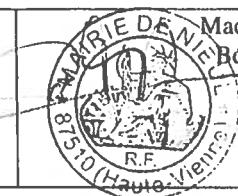
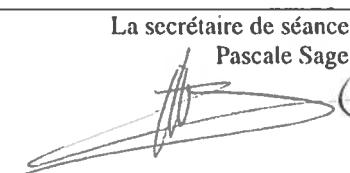
Le Conseil Municipal de Nieul, après en avoir délibéré :

- o **Approuve**, à l'unanimité, cette proposition de CTG pour la période de 2026 à 2030.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 12 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15 DEC. 2025
ID : 087-218710705-20251209-DL_2025_39-DE